

Le service Emploi est chargé de :

- **traiter les demandes de permis de travail** et de cartes professionnelles pour les travailleurs étrangers
- **contrôler les entreprises** concernant le respect de la réglementation relative à l'occupation des travailleurs étrangers
- **traiter les demandes de remboursement** dans le cadre du congé-éducation payé et du Fonds de formations titres-services
- **octroyer des subventions** à des projets visant à soutenir l'emploi
- **agréer les agences d'emploi** privées (intérim, recrutement et sélection, outplacement) et vérification du respect des obligations légales
- **agréer et soutenir les entreprises sociales**
- **agréer les entreprises titres-services**
- **contrôler** les agences d'emploi privées et les entreprises titres-services
- **effectuer des "tests de discrimination"** à l'embauche

Les contrôles sont réalisés par la [Direction de l'Inspection régionale de l'Emploi](#)

Chiffres-clés annuels

- Environ 14.000 demandes de permis de travail examinées
- 1.470 demandes de remboursement pour des congés-éducation payés et un budget de 12 millions d'euros
- 212 millions d'euros consacrés à la gestion du système de titres-services et presque 400 entreprises de titres-services agréées en Région de Bruxelles-Capitale
- Plus de 9 millions d'euros pour soutenir l'économie sociale
- 600 agences d'emploi privées reconnues en Région de Bruxelles-Capitale
- 108 entreprises et asbl d'économie sociale reconnues et financées
- Près de 3.000 interventions auprès d'employeurs

Liens utiles

- Création d'entreprise
- Recherche d'emploi
- Formations
- Mobilité

Consultez nos [liens utiles](#).

Rapports d'activités

Consulter les [rapports annuels](#) du SPRB et de Bruxelles Economie et Emploi